



PREFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SERVICE REGIONAL DE LA FORET ET DU BOIS, DE LA BIOMASSE ET DES TERRITOIRES

AVIS DE MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT PRÉALABLE À LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE LA LIGNE DE MÉTRO 15 SUD DU GRAND PARIS EXPRESS RELIANT LES GARES DE PONT DE SÈVRES À NOISY-CHAMPS

En application de l'article L. 122-1-1 du code de l'environnement, un dossier de demande d'autorisation de défrichement déposé par la Société du Grand Paris (SGP) -sise Immeuble le Cézanne, 30 avenue des Fruitiers à Saint-Denis (93 200) est mis à la disposition du public du :

mardi 05 janvier 2016 au mardi 19 janvier 2016 inclus,

Pour la réalisation de la ligne de métro 15 sud du Grand Paris Express, le projet de défrichement concerne sur le territoire du département du Val-de-Marne, les parcelles suivantes :

	Commune	Identifiant parcelle	Code commune	Code parcelle	Adresse	Superficie totale de la parcelle	Superficie défrichée
94	Villiers-sur-Marne	94079AX0365	94079	0365	Les pierres	124 m ²	124 m ²
		94079AX0367	94079	0367	Les pierres	28 m ²	28 m ²
		94079AX0258	94079	0258	Les pierres	239 m ²	62 m ²
		94079AX0254	94079	0254	Les pierres	42 m ²	13 m ²
		94079AX0255	94079	0255	Les pierres	71 m ²	70 m ²
		94079AX0253	94079	0253	Les pierres	586 m ²	262 m ²
		94079AX0256	94079	0256	Les pierres	1 216 m ²	1 090 m ²
		94079AX0357	94079	0357	Les pierres	124 m ²	21 m ²
		94079AX0363	94079	0363	Les pierres	83 m ²	81 m ²
		94079AX0351	94079	0351	Les Boutareines	5 458 m ²	2 373 m ²
		94079AX0359	94079	0359	Les pierres	250m ²	74 m ²
		94079AX0360	94079	0360	Les pierres	299 m ²	101 m ²
		94079AX0361	94079	0361	Les pierres	723 m ²	561 m ²
		94079AX0362	94079	0362	Les pierres	191 m ²	6 m ²
94079AX0364	94079	0364	Les pierres	60 m ²	19 m ²		

		94079AX0366	94079	0366	Les pierres	193 m ²	97 m ²	
		94079AX0368	94079	0368	Les pierres	634 m ²	267 m ²	
		Emprises du domaine public						442 m ²
Total commune de Villiers-sur-Marne								5 691 m²
94	Champigny-sur-Marne	94017BY0258	94017	0258	Les Luas	63 m ²	2 m ²	
		94017BY0246	94017	0246	Les Luas	187 m ²	100 m ²	
		94017BY0248	94017	0248	Les Luas	285 m ²	217 m ²	
		94017BY00250	94017	0250	La Pipée	421 m ²	361 m ²	
		94017BY0254	94017	0254	Les Luas	1 018 m ²	941 m ²	
		94017BY0260	94017	0260	Rue Fourny	2 648 m ²	285 m ²	
		94017BY0266	94017	0266	Rue Fourny	451 m ²	129 m ²	
		94017BY0262	94017	0262	Rue Fourny	81 m ²	63 m ²	
		94017BY0264	94017	0264	Rue Fourny	17m ²	17 m ²	
		94017BY0256	94017	0256	Les Luas	338 m ²	315 m ²	
		94017BY0252	94017	0252	Les Luas	1 256 m ²	1 155 m ²	
		94017BY0049	94017	0049	Les Luas	141 m ²	139 m ²	
		94017BY0051	94017	0051	Les Luas	963 m ²	842 m ²	
		94017BY0053	94017	0053	Les Luas	14 m ²	7 m ²	
94017BY0057	94017	0057	Les Luas	557 m ²	369 m ²			
TOTAL commune de Champigny-sur-Marne								4 942 m²

Le dossier de demande d'autorisation de défrichement, l'étude d'impact environnemental concernant le volet « boisement au sens du code forestier » et l'avis de l'autorité environnementale seront mis à la disposition du public :

- concernant la mairie de VILLIERS-SUR-MARNE,
au Centre Municipal Administratif et Technique (C.M.A.T) 10 chemin des Ponceaux,
aux heures d'ouverture suivantes :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h15 (sauf le vendredi 17h00).
- concernant la mairie de CHAMPIGNY-SUR-MARNE,
à la direction du développement urbain et social, 15 rue Louis Talamoni – bâtiment face à la mairie,
aux heures d'ouverture suivantes :
du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30 (sauf le vendredi 16h30)
fermeture au public le jeudi après-midi.
- à la Préfecture du Val-de-Marne,
au bureau des installations classées et de la protection de l'environnement, 3ème étage,
aux heures d'ouverture suivantes :
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet.

Cet avis sera publié, aux frais de la SGP, par voie d'affiches sur les lieux du projet, dans les communes intéressées, dans au moins deux journaux à diffusion nationale quinze jours au moins avant la date de mise à la disposition du public et dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le ou les départements concernés et sur le site Internet de la Préfecture du Val-de-Marne :

www.val-de-marne.gouv.fr

A la fin de la mise à disposition, le responsable de projet de la Société du Grand Paris recueillera les avis formulés et fera le bilan de la mise à disposition, qu'il adressera au Préfet du Val-de-Marne et à la DRIAAF.

Le bilan de la mise à disposition sera consultable par le public dans les mairies de VILLIERS-SUR-MARNE et de CHAMPIGNY-SUR-MARNE, à la DRIAAF, ainsi que sur le site internet de la Préfecture du Val-de-Marne :

www.val-de-marne.gouv.fr